

# Rapport public Parcoursup session 2024

CFPPA PROVENCE VENTOUX - CARPENTRAS - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage

## Les données de la formation

Données de la procédure calculées le lundi 09 septembre 2024.

### CFPPA PROVENCE VENTOUX - CARPENTRAS - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage (23810)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA PROVENCE VENTOUX - CARPENTRAS - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage (23810)	Jury par défaut	Tous les candidats		25	2

## Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Niveau scolaire	Bulletins de notes du candidat. Appréciations. Assiduité. Avis conseil de classe	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Savoir faire	Etre méthodique, organisé, autonome.	Important
Savoir-être	Concentration en classe	savoir se concentrer, écouter	Très important
	Implication	participer en classe. Avoir l'esprit d'équipe, s'investir.	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé	lettre de motivation détaillée par rapport au projet professionnel envisagé. Appréciation du chef d'établissement d'origine.	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Intérêt pour l'agriculture et la nature	Intérêt pour l'agriculture et la nature	Très important

## Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

**Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?**

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

**Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :**

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

**Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?**

### **Série Générale**

- Biologie/Ecologie (EDS)
- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Sciences de la vie et de la Terre Spécialité (EDS)

### **Série STAV**

- Territoires et société (EDS)

### **Série STI2D**

- Energies et environnement (EDS)
- Ingénierie et développement durable (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Systemes d'information et numerique (EDS)

### **Série STL**

- Biochimie-Biologie (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)

## **Les modalités d'examen des vœux**

### **Les modalités d'examen des vœux**

La commission a pris en compte toutes les notes et appréciations. Le parcours actuel, la lettre de motivation et le projet professionnel sont déterminants.

### **Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?**

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

## Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

### Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Il ne faut pas hésiter à personnaliser sa candidature lors de la rédaction du projet professionnel pour vérifier l'adéquation du choix de la formation.

**Signature :**

Jean-Luc PLO,

Directeur de l'établissement CFPPA PROVENCE

VENTOUX - CARPENTRAS